

Procédure d'affectation Affelnet après la 3^{ème}, qu'est-ce qui change en 2021 ?

18 février 2021



Nouvelle procédure d'affectation Affelnet 2021¹

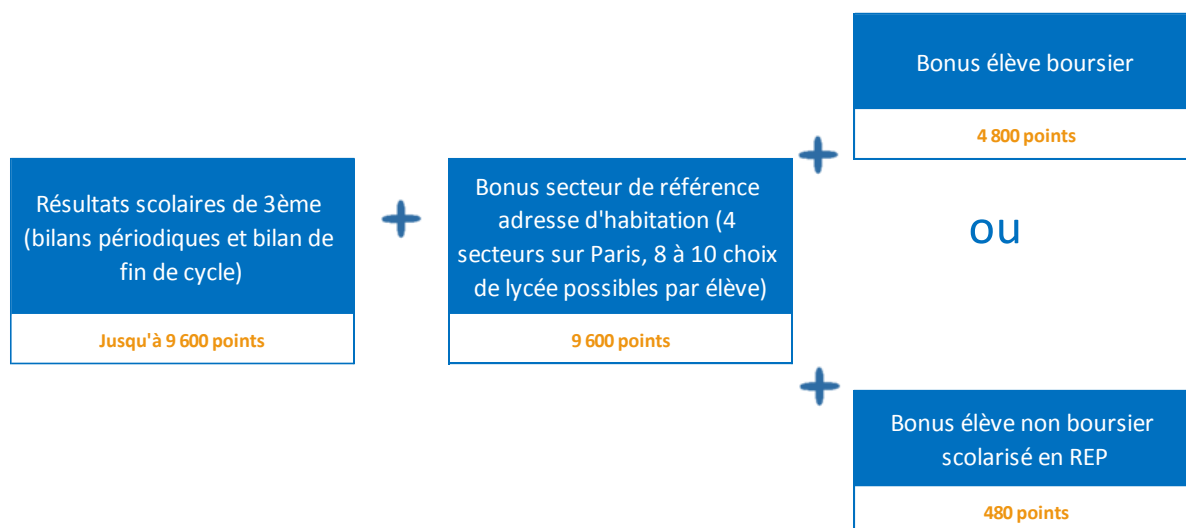
À l'heure où le rectorat de Paris vient tout juste d'annoncer des changements majeurs sur la procédure d'affectation dans l'enseignement supérieur via Affelnet, vous êtes nombreux à vous interroger sur les nouveaux critères d'affectation qui s'appliqueront dès cette année aux élèves de 3ème.

Même si tous les éléments n'ont pas encore été communiqués par le rectorat (la carte des lycées d'affectation sera connue courant mars), la **Peep Carnot** fait un premier point sur ce qui change ou pas....

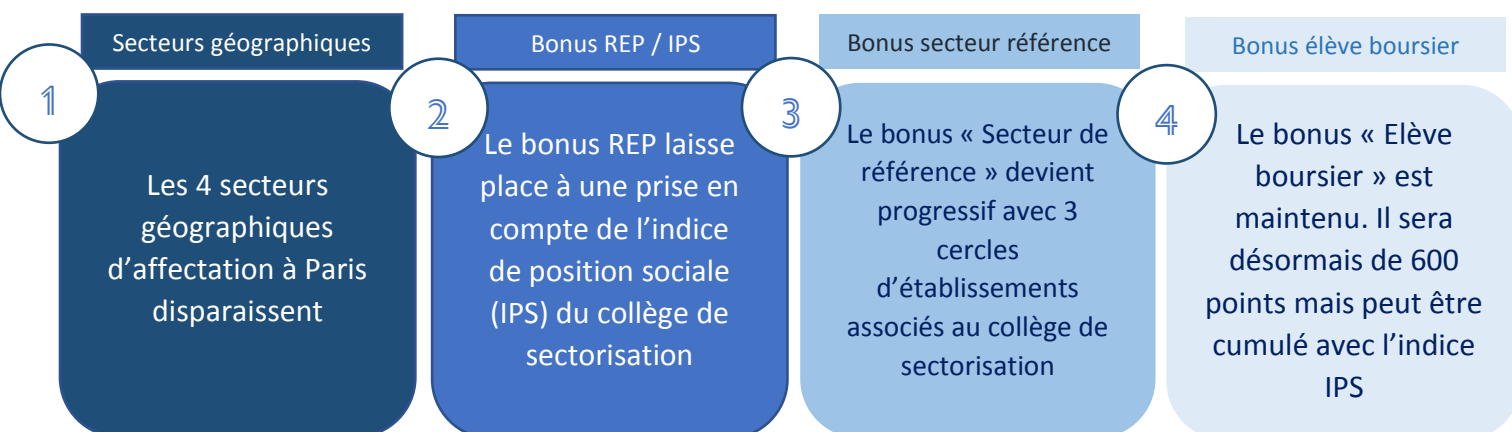
1 | Pourquoi changer ?

Le rectorat souhaite favoriser la proximité géographique tout en développant un système qui favorise davantage la mixité sociale et scolaire dans les établissements parisiens. Cela permettra également de limiter le nombre d'élèves sans affectation à l'issue de la procédure.

2 | Rappel des critères d'affectation Affelnet jusqu'en 2020



3 | Ce qu'il faut retenir des principaux changements à venir



¹ Sur les base des informations issues de présentations transmises par le rectorat

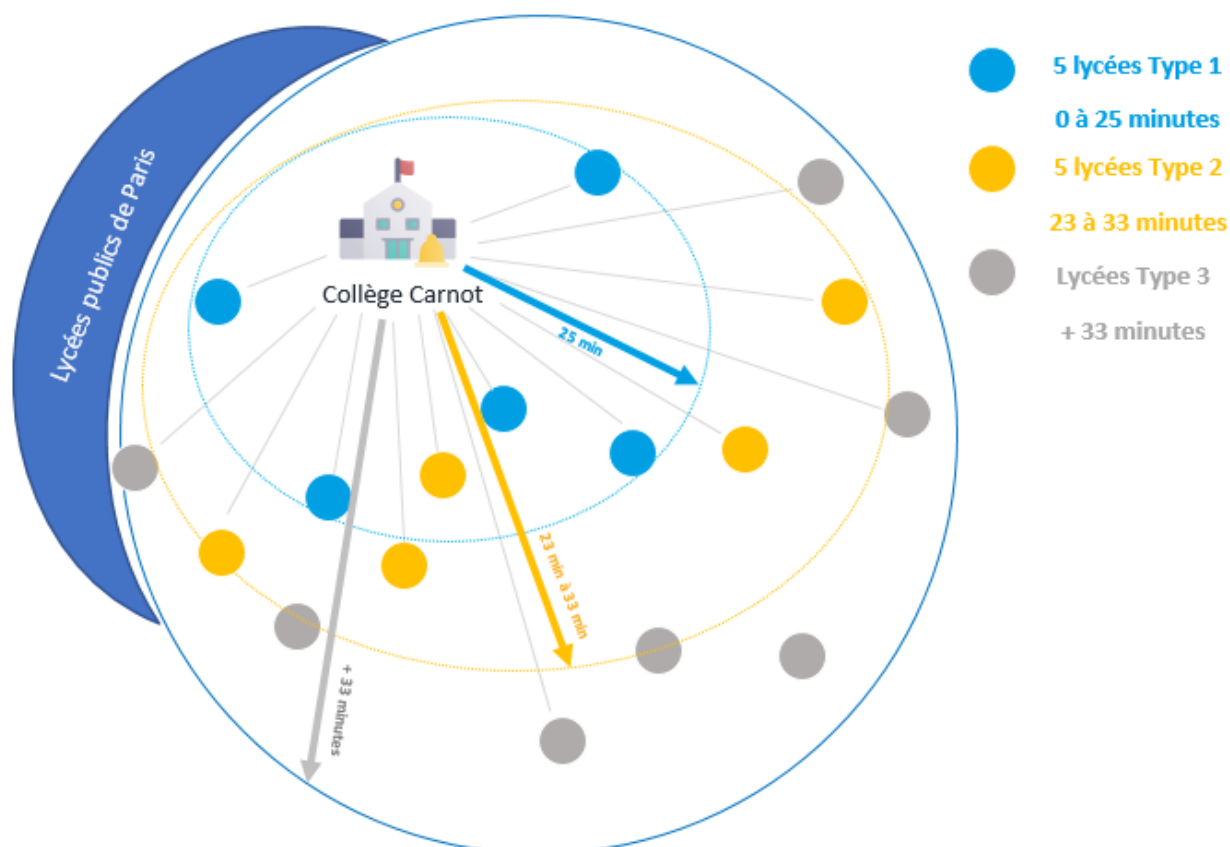
4 | Le système d'affectation Affelnet 2021

Pour le collège de sectorisation de l'enfant (et non celui dans lequel il est scolarisé par exemple du fait d'une dérogation) :

- **Une première zone** sera constituée, à laquelle cinq lycées seront rattachés. Ces établissements seront situés au maximum à vingt-cinq minutes de transport du collège de sectorisation d'origine. Elle comportera un ou deux établissements attractifs, un ou deux de niveau moyen et un ou deux établissements un peu moins prisés.
- **Une deuxième zone** comprendra des lycées situés maximum à 33 minutes de transport, où les élèves ne seront pas prioritaires.
- **Enfin une troisième zone** comportera tous les autres lycées publics parisiens n'appartenant pas aux zones 1 et 2.

Le nombre de points attribués dans Affelnet varie en fonction du type de Lycée

5 Lycées de type 1	0 à 25 minutes de transport	32 640 points
5 Lycées de type 2	23 à 33 minutes de transport	17 760 points
Tous les autres lycées de type 3	+ 33 minutes de transport	16 800 points



A l'heure où nous publions ce document, la liste des lycées de référence de chaque collège composant chacune des 3 zones n'est pas encore connue. Le rectorat fera une publication courant mars 2021.

5 | Et concrètement, ça donne quoi en termes de critères d'affectation d'Affelnet en 2021 ?

Critères d'affectation Affelnet 2021

Résultats scolaires de 3ème (bilans périodiques et bilan de fin de cycle)	Bonus secteur de référence progressif	Indice de Position Sociale (IPS) du collège de sectorisation	Bonus élève boursier
Jusqu'à 9 600 points	Jusqu'à 32 640 points Lycées de type 1 = 32 640 points Lycées de type 2 = 17 760 points Lycées de type 3 = 16 800 points	Jusqu'à 1 200 points IPS inférieur à la moyenne nationale (106,1) = 1 200 points IPS compris entre la moyenne nationale (106,1) et la moyenne académique (124) = 600 points IPS supérieur à la moyenne académique = pas de points IPS du Collège Carnot = 136,3	600 points

Minimum 16 800 points / Maximum 44 040 points

Nous ne manquerons pas de mettre à jour ce document dès que nous aurons plus d'informations du rectorat sur les cercles d'affectation et les lycées associés. Dès la réforme connue dans son intégralité, la [Peep Carnot](#) se rapprochera de la Direction de Carnot afin qu'une réunion de présentation détaillée soit organisée rapidement.

Pas encore adhérent de la Peep Carnot ? Soutenez notre action en devenant membre !

